

JOURNAL du TRI

LE JOURNAL DU TRI & DE LA PRÉVENTION
DES DÉCHETS DU SMDO

HIVER 2020



Le tri,
un jeu d'enfant

● pages 4-5

Du nouveau
dans vos déchetteries

● pages 6-11

SMDO

VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL
DE VALORISATION DES DÉCHETS

PHILIPPE MARINI

Président du SMDO

“ Vous venez d'être réélu à la tête du SMDO, quels sont les grands enjeux de ce nouveau mandat dans un contexte sanitaire et économique spécial ?

Nous vivons, depuis quelques mois, une crise sanitaire sans commune mesure. Dans ce contexte difficile où bon nombre d'entre nous sont immobilisés et où des entreprises sont parfois à l'arrêt, je tiens à rassurer les habitants de notre territoire sur le fait que nos installations ne cessent en aucun cas de fonctionner. Une organisation spécifique est mise en place afin d'assurer un service continu dans nos déchetteries et des mesures de protection strictes sont appliquées pour protéger le personnel de nos installations. Vos emballages et vos papiers continuent toujours à être triés et vos déchets ménagers ne cessent d'être valorisés en énergie dans le site de tri et de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul.

Vous avez également su maintenir votre geste de tri en continuant à toujours trier plus et nous vous en félicitons ! Rappelons cependant que, même si notre centre de tri est un outil industriel fortement mécanisé, ce sont des hommes qui valident le tri et ils sont au contact de ce que vous jetez. Protégeons les agents de tri et ne jetons pas nos masques, lingettes et mouchoirs usagés dans le tri mais dans un sac fermé avec nos ordures ménagères.

Depuis sa création, le Syndicat Mixte du Département de l'Oise s'est engagé à atteindre des objectifs toujours plus ambitieux en matière de tri et de valorisation des déchets, en déchetteries comme à la maison. Offrir aux habitants du territoire, des solutions pour le transport, le traitement et la valorisation de leurs déchets, quel que soit le contexte, a toujours été un enjeu majeur pour les élus du Syndicat. Nous continuerons à avancer dans cette dynamique qui fait aujourd'hui de notre Syndicat un exemple en matière de valorisation des déchets mutualisés à des coûts maîtrisés.

Aujourd'hui, nous pouvons être fiers d'avoir construit pour nos habitants le centre de tri le plus performant de France. Doté d'un équipement de pointe, cet outil innovant permet ainsi la séparation de 20 matières distinctes. Des performances uniques qui permettent de réaliser des économies tout en atteignant un niveau de tri exemplaire et une meilleure rentabilité. Nous sommes actuellement le premier département français à bénéficier d'un équipement d'une telle envergure, capable de trier tous les emballages et tous les papiers et nous allons continuer à montrer notre volonté de toujours plus recycler.

Grâce à la haute performance technique et environnementale de nos installations, nous pouvons également nous féliciter d'avoir atteint un objectif historique fixé au fondement de notre Syndicat : depuis fin 2018, toutes les ordures ménagères et assimilées de tous les ménages du territoire ne sont plus enfouies mais sont valorisées en énergie, sous forme de chaleur dont le réseau pourrait être étendu, sous forme de vapeur revendue à l'industrie voisine et aux opérateurs de chauffage urbains, mais aussi pour la vente de la production électrique. Ce tournant majeur illustre la volonté première du Syndicat de limiter l'enfouissement des déchets en favorisant la valorisation matière, organique ou énergétique.



Ces installations sont complétées par un important réseau de déchetteries, dont l'accès se fait gratuitement avec une carte unique et personnelle. Grâce au déploiement d'un maillage territorial dense, les élus ont souhaité que chaque habitant se trouve à 10 minutes de l'une des 49 déchetteries du territoire. Le SMDO souhaite continuer à œuvrer en ce sens car les déchetteries permettent le tri, le recyclage, la valorisation ou le traitement des déchets. Elles constituent pour nous le meilleur outil de lutte contre la pollution et les dépôts sauvages.

Enfin, nous avons toujours privilégié le choix du transport alternatif par train. L'un des grands axes de ce nouveau mandat sera de continuer dans cette dynamique et de déployer le transport ferroviaire des déchets à l'ouest du département, notamment grâce à la construction d'un nouveau quai de transfert route/rail à Villers Saint Sépulcre. Ce mode de transport alternatif à la route, très rare en France, réaffirme notre volonté de préserver l'environnement en réduisant la circulation des camions sur les routes et l'impact environnemental du transport de ces déchets.

Selon vous, quel rôle les habitants citoyens ont à jouer dans la réduction des déchets ?

Les performances atteintes à l'échelle du département sont liées aux outils techniques dont notre Syndicat dispose mais elles ne seraient rien sans la mobilisation dont les habitants font preuve ! Depuis le déploiement de l'extension des consignes de tri sur tout le département, les performances de tri ne cessent d'augmenter et nous constatons une véritable volonté des habitants de notre territoire. Nous pouvons tous nous féliciter d'avoir su nous mobiliser et appliquer avec brio les nouvelles consignes de tri simplifiées.

Aujourd'hui, les Isariens sont acteurs à part entière de la protection de l'environnement et nous souhaitons continuer à leur donner les clés pour améliorer leur geste de tri et de prévention. S'il est vrai que le territoire dispose d'installations innovantes et ultra performantes qui continueront à être développées, le SMDO poursuit son travail de coopération et de synergie avec les élus locaux, les techniciens et les organismes qui accompagnent notre syndicat auprès des habitants pour s'inscrire toujours plus dans une perspective d'économie circulaire.

Nous devons tous continuer à nous mobiliser pour trier encore plus, et à apporter nos déchets dans les exutoires adaptés pour permettre de valoriser nos déchets sous forme d'énergie ou de matière. L'enjeu est de développer sur le territoire des « boucles vertueuses » qui feront des déchets des uns la matière première et la ressource des autres.

LES ÉLUS DU SYNDICAT

Lors du comité syndical d'installation qui s'est déroulé le 10 septembre dernier, les 114 délégués issus des Communautés d'agglomération et Communautés de communes adhérentes ont élu leur Président et les 26 délégués (vice-présidents et membres du bureau) qui composent le Bureau syndical.



Philippe MARINI
Agglomération de la région de Compiègne

Vice-Présidents



1^{er} Vice-Président Alexandre OUIZILLE
Communauté d'agglomération Creil Sud Oise



Vice-Président Olivier DE BEULE
Communauté de Communes du Plateau Picard



Vice-Président Jean Jacques DUMORTIER
Communauté de Communes Thelloise



Vice-Présidente Arielle FRANCOIS
Agglomération de la région de Compiègne



Vice-Président Daniel GAGE
Communauté de Communes du Pays de Valois



Vice-Président Bernard HELLAL
Agglomération de la région de Compiègne



Vice-Président Laurent LEFEBVRE
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis



Vice-Présidente Béatrice LEJEUNE
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis



Vice-Président René MAHET
Communauté de Communes du Pays des Sources



Vice-Président Jacky MELIQUE
Communauté de Communes Senlis Sud Oise



Vice-Présidente Sophie MERCIER
Communauté de Communes de la Plaine d'Estrée



Vice-Président Franck MINE
Communauté de Communes du Clermontois



Vice-Présidente Corry NEAU
Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne



Vice-Président Bruno POMMIER
Communauté de Communes du Pays Noyonnais



Vice-Président Jean-Michel ROBERT
Communauté d'agglomération Creil Sud Oise

Membres du bureau



Jean François CROISILLE
La Vallée Dorée - Communauté de Communes du Liancourtois



François DESHAYES
Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne



Jean Michel DUDA
Communauté de Communes du Pays de Bray



Jean Pierre HAUDRECHY
Communauté de Communes de Pays de Valois



Philippe KELLNER
Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte



Yanick MATURA
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis



Abdelafid MOKTHARI
Communauté de Communes des Sablons



Emmanuel PERRIN
Communauté d'agglomération Creil Sud Oise



Jean PUPIN
Communauté de Communes de l'Oise Picarde



Sylvie VALENTE LE HIR
Communauté de Communes des Lisières de l'Oise



Pascal WAWRIN
Communauté de Communes Thelloise

✓ LE SMDO EN BREF

Créé le 1^{er} décembre 2016 par la fusion entre le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) et le SYMOVE

Assure le transport, le tri, la valorisation et le traitement des déchets ménagers de l'Oise

760 134 habitants sur **18** intercommunalités

Près de **460 000 t** de déchets ménagers traités en 2019, soit près de 600 kg par habitant

1 centre de tri modernisé pour tous les emballages et tous les papiers

Un réseau de **49** déchetteries 38 gérées par le SMDO et 11 par les Communautés de communes

1 centre de valorisation à haute performance énergétique

7 quais de transfert

LE TRI : « UN JEU D'ENFANT »

Bac à plastique ou bac à papier ? Cette question ne se pose plus : tous vos emballages et tous vos papiers atterrissent maintenant dans la poubelle jaune. Un même mot d'ordre dans toutes les communes de l'Oise.

Quel que soit votre lieu de résidence, plus d'hésitation à avoir face à votre poubelle : tous les types de plastiques, opaques ou sous forme de films, tous les papiers et cartons, mais aussi les canettes, briques, conserves ou capsules à café prennent désormais la direction de la poubelle jaune.

Cette simplification du tri, généralisée à tout le département de l'Oise depuis fin 2019, poursuit un triple objectif : rendre le tri systématique, augmenter les volumes d'emballages et de papiers collectés et consolider ainsi les filières de recyclage.



INFORMATION ET PÉDAGOGIE

Encore faut-il - pour que ce centre soit utilisé à la hauteur de ses capacités - que les consommateurs jouent le jeu.

Le succès d'une telle aventure collective passant nécessairement par l'information et la sensibilisation, le SMDO a non seulement lancé en 2019 une grande campagne intitulée « La Famille du tri s'agrandit », mais aussi organisé plus de 180 animations ou réunions publiques.

Les premiers chiffres prouvent qu'une nouvelle dynamique de tri est à l'œuvre dans le département puisque le volume des matières collectées a progressé de 27,1 % sur les nouvelles Communautés de communes pratiquant l'extension des consignes de tri la première année. À l'échelle du territoire de SMDO, le tri a quant à lui augmenté de 10,4 %.



LE CENTRE DE VILLERS-SAINT-PAUL, FLEURON NATIONAL DU TRI SÉLECTIF



La modernité des installations du centre de tri de Villers-Saint-Paul, inauguré en juin 2019, a rendu possible la mise en œuvre sur notre territoire de cette extension des consignes de tri, qui doit être généralisée à l'échelle nationale d'ici 2022.

Avec ses trieurs optiques nouvelle génération, capables de différencier 20 matériaux différents, ses 50 postes de travail sécurisés et sa capacité de traitement de 60 000 tonnes par an, l'équipement dont s'est doté le SMDO est le plus performant des 257 centres que compte l'Hexagone.

L'extension des consignes de tri a été financée par CITEO, l'éco-organisme en charge des filières « Emballages et papiers ».



+27,1 %

d'emballages et de papiers collectés en 2019 sur les nouvelles Communautés de communes pratiquant l'extension des consignes de tri



+ 4,6 kg

d'emballages et de papiers triés par habitant en 2019



1 tonne

de PET recyclé permet d'économiser 2 tonnes de CO₂, soit l'équivalent de 20 000 km en voiture (source CITEO)

QUE DEVIENNENT LES PRODUITS RECYCLABLES ?

Une fois collecté, le contenu de votre poubelle jaune est trié. Les déchets que vous y avez jetés entament alors une seconde vie. Vendus à des recycleurs locaux, nationaux ou européens, ils vont être transformés et recyclés.



Les papiers, journaux et magazines

Les journaux et magazines partent à Golbey (dans les Vosges). Le papier blanc (papier de bureau) part quant à lui à Saint-Just-en-Chaussée (60) ou Kayserberg (dans le Haut-Rhin). Ils serviront à fabriquer à nouveau du papier.



Les briques alimentaires

partent dans les Vosges pour être recyclées et servir à la production de papier toilette ou d'essuie-tout.



Les films plastiques

(sacs, emballages des packs d'eau...) sont envoyés dans une usine de Châlons-en-Champagne pour être transformés en granulés pour ensuite servir à la fabrication de sacs poubelle par exemple.



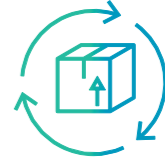
Les métaux

L'acier (canettes et boîtes de conserve) part à Dunkerque, tandis que les petits aluminiums (capsules de café) sont envoyés en Allemagne. Les métaux sont broyés, fondus puis transformés en plaques, bobines, barres ou fils pour servir à la production de nouveaux produits (vélos, pièces automobiles, conserves...).



Les barquettes et boîtes en polypropylène

(boîte de chocolat en poudre, barquette de beurre...) sont transformées dans l'Oise pour une utilisation similaire.



Le carton

est récupéré par des usines locales à Saint-Just-en-Chaussée ou Venizel dans l'Aisne : les fibres y sont raffinées, essorées, séchées et pressées, jusqu'à obtenir de la feuille de papier qui est enroulée en grosses bobines.



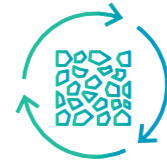
Le plastique PEHD

plus opaque et plus rigide (comme les flacons de shampoing ou les bidons de lessive) est expédié en Bourgogne. Il peut notamment servir à produire des arrosoirs, flacons, sièges auto ou des renforts de chaussures.



Les plastiques PET

sont envoyés dans différentes usines selon leur type. Le PET clair (transparent et souple - comme les bouteilles d'eau ou barquettes transparentes) est envoyé en région parisienne. Le PET foncé (transparent et coloré - comme les bouteilles colorées, les barquettes noires) est envoyé dans le Haut-Rhin. Enfin, le PET opaque (comme certaines bouteilles de lait) est envoyé à proximité de Strasbourg. Ils y seront broyés pour former des paillettes de plastique prêtes à être réutilisées pour produire de nouvelles bouteilles ou divers objets.



Le polystyrène

part en Italie où il est broyé puis compacté. Les résidus pourront alors être utilisés pour la fabrication de nouveaux emballages ou panneaux d'isolation.

Restent, enfin, les « refus » de tri, ce qui ne peut pas être trié, qui vont alimenter le centre de valorisation énergétique du SMDO pour produire de l'électricité, de la vapeur qui alimentera l'industrie voisine et de l'eau chaude qui chauffera 2 700 foyers de Nogent-sur-Oise grâce au réseau de chaleur. Plusieurs projets de recherche sont en cours, à l'échelle nationale, pour trouver de nouvelles filières de recyclage pour ces matériaux résiduels.

✓ LE TRI, C'EST AUSSI AU BUREAU ET EN CLASSE

Depuis 2019, le SMDO s'est lancé dans une expérimentation ambitieuse : mettre en place une collecte des papiers de bureau et des emballages dans les entreprises, les administrations, les établissements scolaires et les associations collectés par le service public.

Quand on sait qu'un salarié jette chaque année 70 à 85 kg de papier en moyenne, on mesure le gisement que représente le tri au bureau. Réussir ce pari, c'est à la fois réduire le volume des ordures ménagères et assimiler et augmenter les perspectives du recyclage. D'autant plus que l'encre du papier de bureau étant plus facile à éliminer que celle des journaux et prospectus, c'est un matériau très intéressant à valoriser. Les balles de papier de bureau recyclé sont en effet plus blanches que celles issues d'autres types de papier. Ces bénéfices attendus expliquent que le SMDO ait répondu à l'appel à candidature lancé par CITEO.



Après de premiers diagnostics réalisés en 2019, des contenants spécifiques ont été installés dans les 22 sites pilotes de l'opération et des supports de communication ont été créés. Tous les personnels, y compris ceux chargés de l'entretien, ont ainsi été sensibilisés aux enjeux de ce dispositif. En 2020, près de 2 000 nouveaux sites ont été associés à ce défi en faveur de l'environnement.

DU NOUVEAU DANS VOS DÉCHETTERIES !

Dans une démarche d'optimisation constante des services, le SMDO prend en charge toujours plus de types de déchets, s'appuyant sur les dernières technologies de valorisation. Un engagement au quotidien pour l'environnement, dans lequel chaque citoyen a également son rôle à jouer, en s'impliquant au mieux dans l'utilisation des 49 déchetteries du territoire. En 2019, 170 375 tonnes de déchets ont été collectées, soit 222,74 kg par habitant en moyenne. En 2020, le périmètre des déchets acceptés s'élargit encore.



LA BENNE ECO-MOBILIER : RECYCLEZ ENCORE PLUS !

La benne Eco-mobilier collectait et valorisait jusqu'à présent mobilier, matelas, couettes et oreillers usagés.

Aujourd'hui, on peut désormais y déposer, en outre, tous les éléments d'ameublement et d'agencement. Comprendre, par exemple, des boîtes de rangements, des bacs à fleurs, du mobilier animalier ou encore des panneaux de bois ou des patères.



UNE BENNE SPÉCIFIQUE POUR LE MOBILIER BOIS

Les déchetteries de Noyon et de Mercières mènent une expérimentation en mettant à disposition une benne spécifique dédiée aux meubles en bois. Cette benne accepte, quel que soit leur état :

- les éléments en bois massif ou en panneaux de particules ;
- les éléments métalliques indissociables comme les charnières ;
- jusqu'à 5 % d'isorel/medium et un maximum de 1 % de bambou, osier ou rotin.

Ils seront recyclés en nouvelles matières premières ou valorisés pour produire de l'énergie.

Tous les autres éléments doivent être déposés dans la benne multimatériaux.

UN TRI SÉPARÉ POUR LES REMBOURRAGES

Toujours au niveau de l'Eco-mobilier, n'oubliez pas de placer couettes et oreillers dans des sacs fermés, fournis en déchetterie.



Objectif : une meilleure protection et une meilleure valorisation.



UN BAC SPÉCIAL POUR VOS CARTOUCHES D'IMPRIMANTES

Parmi les autres nouveautés 2020, une collecte séparative des cartouches d'encre usagées a été mise en place, quelles que soient leur marque ou leur modèle.

LES PETITS APPAREILS MÉNAGERS TRIÉS EN FONCTION DE LEUR BATTERIE

Une expérimentation est en cours dans certaines déchetteries* sur les appareils ménagers pour permettre une meilleure séparation des matériaux et donc une meilleure valorisation. Ainsi, suivant le type d'alimentation de votre petit appareil ménager, il n'ira pas dans le même bac.

Batterie intégrée ou prise à brancher ? Regardez avant de jeter ! En gardant toujours le réemploi en tête : un bien qui ne vous est plus utile peut l'être pour autrui. Au lieu de les jeter, les recycler, par exemple, donnent une seconde vie à vos affaires inutiles.

* Abbecourt, Ansaulliers, Breteuil, Bury, Froissy, La Boissière en Thelle, Le Mesnil en Thelle, Neuilly en Thelle, Sainte Geneviève, Villers Saint Sépulcre

PERTURBATIONS DANS LE TRI DU TEXTILE

La filière connaît actuellement des difficultés de traitement. Si les bennes sont pleines, merci de ne pas déposer vos textiles à leurs pieds. Vous pouvez les donner directement à des associations ou les stocker pour un dépôt ultérieur.

ACCÈS AUX DÉCHETTERIES

Il y en a forcément une à moins de 10 minutes de chez vous ! Retrouvez nos déchetteries sur le site du SMDO : www.smdoise.fr/smdo/les-dechetteries/ Rappel des détails pratiques.

OBTENEZ VOTRE CARTE D'ACCÈS

L'accès aux déchetteries, gratuit mais réglementé, nécessite une carte personnelle. Demandez-la auprès des agents de déchetterie ou sur le site du SMDO : <https://www.smdoise.fr/demande-de-carte/>

Vous pourrez effectuer jusqu'à 50 passages par an, avec un maximum de 4 m³ par jour.

Pour les professionnels, l'accès est payant. Renseignements en ligne.



Face à la pandémie, le port du masque est obligatoire et les gants sont recommandés.

Pour respecter les gestes barrières, la présentation de la carte d'accès se fait sans contact, et les agents ne doivent en aucun cas toucher les déchets.



ATTENTION, LES DÉPÔTS SAUVAGES SONT INTERDITS ET PUNIS PAR LA LOI.



SI VOS OBJETS SONT LOURDS, PENSEZ À VENIR ACCOMPAGNÉ POUR LES DÉCHARGER DE VOTRE VÉHICULE.



QUAND VENIR DANS NOS DÉCHETTERIES ?

Le territoire compte :

- 49 déchetteries,
- 38 gérées par le SMDO,
- 11 par les communes et d'agglomération.

LES HORAIRES D'OUVERTURE VARIENT SUIVANT LES SITES

Attichy, Barbery, Betz, Bornel, Brenouille, Clairoix, Compiègne, Mercières, Compiègne Zi Nord, Creil, Crépy en Valois, Ecuivilly, Estrées Saint Denis, Guiscard, Laigneville, Lamorlaye, Lassigny, Longueil Sainte Marie, Morienvall, Noyon, Plailly, Plessis Belleville, Ressons sur Matz, Saint Leu d'Esserent, Verberie, Villers Saint Paul

Mardi au samedi de 9H à 12H et de 14H à 18H
Dimanche de 9H à 12H
Fermeture lundi, dimanche après-midi et jours fériés

En dehors de ces créneaux et lors des jours fériés, les déchetteries sont fermées.

Breteuil, Bury, Froissy, Lachapelle aux Pots, Le Mesnil en Thelle, Neuilly en Thelle, Sainte Geneviève, Saint Germer de Fly et Sérifontaine

Lundi de 14H à 18H
Mardi au samedi de 9H à 12H et de 14H à 18H
Fermeture lundi matin, dimanche et jours fériés

Abbecourt, Ansaulliers, Laboissière en Thelle, Villers Saint Sépulcre

Lundi de 14H à 18H
Mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9H à 12H et de 14H à 18H
Fermeture lundi matin, jeudi, dimanche et jours fériés

DÉCHETS ACCEPTÉS PENSEZ À TRIER VOS DÉCHETS AVANT DE LES APPORTER EN DÉCHETTERIES.

À CONFIER À L'AGENT					À DÉPOSER DANS LES BENNES ET CONTENEURS				
Piles & accumulateurs screlec Corepile	Déchets diffus spécifiques (DDS) ECO DDS	Huiles de vidange 	Huiles de fritures 	Batteries de voitures 	Gravats 	Encombrants 	Métaux 	DEEE EcoLogic ecosystem recycler c'est protéger	
Cartouches d'encre 	Pneumatiques "propres" ALIAPUR	Radiographies 	Lampes ecosystem recycler c'est protéger	Bois 	Textiles TEXTILE - LINGE - CHAUSURE - ECO TLC	Papiers cartons CITEO Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.	Mobilier écomobilier	Déchets verts 	

COVID-19 : ADOPTONS AUSSI LES BONS GESTES DE TRI

Les mouchoirs et les masques sont à jeter dans un sac fermé, avec vos ordures ménagères. Ce sont des textiles jetables souillés et non des papiers, ils ne doivent en aucun cas être jetés dans le bac/sac de tri.

Notre centre de tri, à Villers-Saint-Paul, est un outil industriel fortement mécanisé, mais ce sont des hommes et des femmes qui valident le tri. Quotidiennement, ils sont au contact de ce que vous jetez. En respectant ce simple geste, vous assurez leur sécurité. Merci de penser à eux.

Pour préserver l'environnement, les masques jetables et mouchoirs ne doivent pas non plus être jetés dans la nature.

INFO SPÉCIALE COVID-19



Jetez les mouchoirs à usage unique souillés et les masques jetables,



dans un sac correctement fermé,



déposé dans les ordures ménagères.

SMDO
VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL
DE VALORISATION DES DÉCHETS

PEUT-ON ENCORE VISITER

LES INSTALLATIONS DU SMDO ?

Pour faire face aux risques sanitaires liés à la pandémie de Covid-19, les rassemblements ont été interdits. De fait, les visites des installations sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Toutes les visites annulées seront reprogrammées lorsque les conditions sanitaires le permettront.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :
<https://www.smdoise.fr/visite-des-installations/>

LE SMDO EN PLEIN RECRUTEMENT

Acteur du zéro déchet et zéro gaspillage, le SMDO mène de nombreuses campagnes de communication et actions de terrain à l'échelle du département.

NOUS RECRUTONS DES ANIMATEURS VACATAIRES

JE SUIS, JE TRIE, J'AGIS !

- Vous êtes étudiant ou retraité
- Vous cherchez des missions ponctuelles et rémunérées

Venez nous rejoindre lors d'animations le week end ou la semaine. Appelez-nous : 03 44 38 29 00

www.smdoise.fr

SMDO
VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL
DE VALORISATION DES DÉCHETS

Pour assurer cette mission, le SMDO recrute des animateurs vacataires chargés des animations ponctuelles de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets pour tous types de publics.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :
<https://www.smdoise.fr/recrutement/>

Retrouvez toutes les informations pratiques et suivez notre actualité sur le site smdoise.fr

Et sur les réseaux sociaux



SMDO



smdoise